



## DECLARATION FO – CT DREAL N-A du 24 janvier 2019

### « La DREAL selon Murphy »

**Madame la Directrice,**

Comme l'a exprimé le Président de la République dans sa lettre aux Français, nous traversons une période d'interrogations et d'incertitudes, et elle est prégnante au sein de la DREAL. Ce premier comité technique de l'année est l'occasion pour nous, représentants de personnel, de vous alerter sur le mal-être de nombreux agents de votre structure et vous faire part de notre surprise et de notre attristement concernant les actions entreprises actuellement pour réorganiser à nouveau les services, les documents proposés lors de cette instance corroborant nos propos.

La loi de Murphy, à ne pas confondre avec la loi de l'emmerdement maximum, peut-elle s'appliquer à la DREAL ?

Il faut espérer que non concernant sa première interprétation qui est que tout ce qui est susceptible de mal tourner tournera mal, cependant les errements du début d'année semblent y conduire directement. Heureusement, l'autre sens à cette loi consiste à la voir plutôt comme une règle de conception :

- «une structure doit être à l'épreuve non seulement des accidents les plus improbables, mais aussi des manœuvres les plus maladroites de la part de l'utilisateur. Elle justifie donc les principes de la conception de sûreté préconisant de planifier et d'éliminer d'emblée les possibilités de mauvaise utilisation, par exemple à l'aide de méthodes et de concertation. »

Comme vous l'avez compris, Madame la Directrice, c'est bien vers cette variante de la loi de Murphy que nous souhaitons vous voir guider la DREAL. Cela va d'ailleurs dans la direction pointée par le Président de la République qui conduit à l'établissement d'un grand débat national.

Nous tenions également à vous présenter nos vœux, les plus sincères, pour cette année 2019.

Ils sont simples, faciles à mettre en œuvre pour certains et pour ne pas les oublier, les voici sans être exhaustif et sans ordre de préférence :

- un dialogue social efficient et de qualité ;
- une réorganisation de la DREAL concertée et expliquée, dans un délai raisonnable, complétée par un accompagnement des agents;
- une stabilisation des effectifs ;
- une adéquation missions/moyens ;
- une valorisation des agents et de leurs compétences ;
- un management efficace et proportionné avec un fonctionnement plus horizontal et moins vertical, « l'autonomie individuelle ou collective » n'étant pas outrancier ;
- une cohésion et une culture commune dont la construction n'est pas terminée ;
- l'abandon du RIFSEEP.

Comme vous pouvez le constater, madame la Directrice, nous ne sommes pas trop exigeants.

Par ailleurs, la transition écologique, thème cher au Président de la République, mérite d'être portée pleinement par l'État et conduite dans chaque région par les DREAL. Cela ne pourra avoir lieu que si l'ensemble des agents a confiance dans la ligne suivie par sa direction. Comment pourrait manœuvrer un premier de cordée si la corde était cassée et ses équipiers en perdition ?

Il est inacceptable pour toute personne d'apprendre du jour au lendemain que son poste sera supprimé ou que son travail était inutile, surtout sans avoir eu d'explications sur les raisons qui ont conduit à cette résolution. Ce sont malheureusement des exemples concrets de ce qui s'est passé dernièrement dans vos services. Nous, représentants du personnel, ne pouvons l'accepter. C'est pourquoi, nous vous demandons de stopper immédiatement la démarche de réorganisation en cours telle qu'elle est menée actuellement et de ne la reprendre qu'une fois la concertation avec les agents engagée.

Nous sommes prêts à participer à un dialogue social qui respecte l'humain et ne se construit pas seulement sur des chiffres.

Enfin, nous avons un dernier vœu à formuler, nous vous demandons de faire remonter au MTES une demande d'octroi d'une prime exceptionnelle de 200 euros à l'ensemble des agents de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour compenser la « *petite* (c'est ironique bien sur !) surcharge de travail » découlant de la fusion des régions et de sa mise en œuvre qui dure encore. Ceci dans un contexte d'équité avec une partie du personnel de la DGFIP qui va recevoir ce coup de pouce de 200 euros comme annoncé par le ministre de l'action et des comptes publics le 8 janvier 2019.